



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_005

L'an deux mille vingt-six, le **24 février** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Osmoy Saint Valéry.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Subvention Associations 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents : 1

Absents excusés : 7

Pouvoirs : 0
 Votants : 25
 Pour : 25
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

Mme BOURGEOIS Marie-Josée

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne Abs ex
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs ex
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs ex, M. HAESAERT Médard , Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs ex, M. ROBIN Emmanuel Abs ex
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs ex, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs ex, M. TAFFIN Guy

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes de Londinières soutient les associations du territoire par l'attribution de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles selon nos statuts.

Après examen des demandes déposées au titre de l'année 2026, il est proposé au Conseil communautaire de fixer les montants de subventions attribués comme suit :

Montants attribués en 2026

- AS Collège : 2 000,00 €
- École de musique : 9 240,00 €
- Grenier de la Mothe : 2 500,00 €
- HBCL : 9 430,00 € (*dont une subvention exceptionnelle liée au 30e anniversaire du club*)
- Judo Club : 660,00 €
- La Boule Londinière : 400,00 €
- Restos du Cœur : 150,00 €
- Temple Fest : 1 500,00 €
- Tennis Londinières : 3 000,00 €
- Union commerciale : 500,00 €
- US Londinières : 7 500,00 €
- Les P'tits Loups : 1 000,00 €

Total des subventions attribuées en 2026

37 880,00 €

Délibération

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Décide :

Article 1er : D'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions aux associations selon les montants listés ci-dessus, pour un montant total de 37 880,00 € ;

Article 2 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la Communauté de Communes de Londinières ;

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente à procéder au versement des subventions et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle